



Syndicat UNSA-SDIS33
18 allée des vignes
33360 Carignan de Bordeaux

à

Monsieur le Président du SDIS de la Gironde
Mesdames et Messieurs les élus
du Conseil d'Administration du SDIS de la Gironde

Bordeaux, le 6 juin 2018

Objet : Comptabilisation du temps de formation
Dossier suivi par : Sylvie Lanssade, Isabelle Auradou-Gerbaud, David Mendoza, Philippe Larue.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,

Par lettres en date des 13 et 22 février derniers, nous avons attiré votre attention sur la comptabilisation d'une journée de formation à hauteur d'une journée de travail effectif.

Aujourd'hui, une journée de formation créditée 6 heures de travail.

Cet important dossier, tant pour l'administration que pour les agents, rencontre actuellement une difficulté de mise en application liée notamment à la mixité de notre corps, avec des régimes de travail différents, cycliques et hebdomadaire.

Nous vous proposons que chaque journée de formation soit créditée 7 heures, en application du cadre légal du temps de travail, à l'exception des formations dispensées en application des guides nationaux de référence des techniques professionnelles.

Ainsi, quelque soit le statut des agents, PATS ou SPP, ce système permet une équité de traitement entre tous.

Nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général,

Jacques Noaille